

La présence des Roumains dans les flux et stocks migratoires en France de 1990 à 2007: une mise en parallèle des statistiques roumaines et françaises

Alina Toader

Université de Neuchâtel, Maison d'analyse des processus sociaux; Laboratoire d'études transnationales, MAPS–Faubourg de l'Hôpital 27, 2000–Neuchâtel, Suisse, 0041-32-71-81-571, alina.toader@unine.ch¹

Abstract: This paper compares Romanian and French statistics regarding the presence of Romanians in migration flows and stocks in France, from January 1990 to January 2007. On the Romanian side, emigration flows are mainly informed, according to a specific definition however. On the French side, previous studies have focused more on admissions to stay and migration stocks in France at different points in time. Paralleling the available data thus allows to better understand this international migration, but also reveals aspects that are not (strictly) comparable and incidentally discusses the criteria used in Romania and France.

Keywords: statistics, emigration from Romania, immigration in France, migration stocks and flows.

1. Introduction

Aborder la question de la présence des Roumains en France à l'époque postcommuniste, tout comme dans d'autres pays, représente un certain défi. Cela tient premièrement à la forte visibilité médiatique de cette population, ou plus précisément d'une partie de cette population. Cette visibilité, très politisée, est pratiquement revenue sans cesse dans l'actualité en France lors de certains événements relatifs par exemple à des reconduites à la frontière, des débats sur des questions sécuritaires, également en lien avec l'acceptation de la Roumanie dans l'espace Schengen, des statistiques relatives à la «délinquance étrangère» (Borredon 2012), etc.

Mais au-delà de cette visibilité et politisation, que sait-on sur cette population, sur ce type de migration internationale? Qu'en est-il en France? Et

¹Au moment de l'écriture de cet article, l'auteure était attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Lille 1, l'Institut de sociologie et anthropologie.

en comparaison avec d'autres pays, surtout européens, qui ont vu arriver sur leur territoire un nombre plus important de Roumains? Une première question, triviale certes, nous vient ainsi à l'esprit: Combien sont-ils? Combien arrivent-ils et combien repartent? Combien vivent en France et dans d'autres pays européens?

C'est à ces questions que le présent article se propose d'apporter des éléments de réponse. Pour ce faire, il passe tout d'abord et brièvement en revue la littérature à l'égard de l'émigration au départ de la Roumanie. Ensuite et surtout, il met en parallèle les statistiques roumaines et françaises quant à la présence des Roumains dans les stocks et flux migratoires en France. La période choisie s'étale de janvier 1990 à janvier 2007, autrement dit, de la chute du régime communiste à l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, période sur laquelle les statistiques disponibles enregistrent les migrations des Roumains, du moins celles régulières et à plus long terme. À partir de janvier 2007, ces migrations deviennent intracommunautaires et échappent ainsi à un comptage similaire.

2. Un bref aperçu de l'émigration au départ de la Roumanie

Le fait que la Roumanie postcommuniste a été marquée par un important phénomène d'émigration n'a sûrement plus besoin de justification. Moins connue est cependant l'existence d'un tel phénomène bien avant cette époque, dès la fin du XIX^e siècle, lors des premiers départs au sein de certaines communautés vivant dans le Vieux Royaume de Roumanie, comme celle des musulmans vers la Turquie actuelle et surtout des juifs vers le Nouveau-Monde (Muntele 2003: 35). Mais la première grande vague d'émigration de Roumanie a véritablement lieu à la fin de la Seconde Guerre mondiale, étant pour l'essentiel forcée et se composant notamment des Allemands vivant dans l'Ouest de l'actuelle Roumanie, ainsi que des Juifs, des Hongrois et, pour la première fois, d'un important contingent de Roumains qui craignaient l'occupation soviétique (Muntele 2003: 36).

Durant la période du régime communiste, plusieurs étapes des phénomènes d'émigration et d'immigration au départ et vers la Roumanie peuvent être distinguées: avant 1953, l'émigration s'est accentuée et a concerné surtout les personnes touchées par la nationalisation de 1948; de 1953 à 1956, le solde migratoire devient positif suite à la mort de Staline qui a permis le retour d'une grande partie des prisonniers et des déportés de l'URSS; de 1957 à 1965, la politique d'émigration devient plus permissive et entraîne le pic de l'émigration juive et des Saxons de Transylvanie; de 1966 à 1980, le solde migratoire est faible suite au «contrôle excessif de la société»; enfin, de 1981 à

1989, le solde migratoire devient fortement négatif dû à une émigration constituée notamment d'Allemands et d'opposants au régime (Muntele 2003: 36-37).

Sous ces conditions, la chute du régime de Ceaușescu, en décembre 1989, a ouvert la voie à des migrations internationales inconnues auparavant, non seulement en termes de volume, mais aussi en ce qui concerne leurs caractéristiques. Tout d'abord, l'effondrement de ce système totalitaire coïncide avec la plus forte vague d'émigration jamais enregistrée en Roumanie (Muntele 2003: 37). Ensuite, les caractéristiques de ces migrations renvoient à une grande diversité de situations. Une nouveauté par rapport aux époques précédentes tient à la forte présence, parmi les migrants de Roumanie, des Roumains eux-mêmes qui, contrairement à d'autres groupes ethniques, ont relativement peu investi les migrations internationales auparavant (Rey 2003: 30). Puis, non seulement les départs des Roumains deviennent possibles, mais le retour également, les personnes qui quittent la Roumanie ont dorénavant la possibilité de revenir, ceci de plus en plus facilement avec l'avancement dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, concrétisé le 1^{er} janvier 2007 après que le système de visas pour de courts séjours (inférieurs à 3 mois) a été levé au 1^{er} janvier 2002.

Ainsi, à partir de 1990, les Roumains s'inscrivent dans la mobilité internationale en adoptant une multitude de stratégies. Les premières années de la décennie 1990, ce sont les mouvements dans les pays voisins qui dominent et qui, sous le «couvert du tourisme», correspondent à un «commerce à la valise» permettant d'obtenir un revenu complémentaire au salaire gagné en Roumanie (Diminescu 2003: 2-3). Il s'agit principalement d'une migration temporaire et exploratoire de la part des Roumains en quête de travail, d'une meilleure situation (Sandu 2006: 18). À la même période, les migrations ethniques à destination de l'Allemagne, la Hongrie et l'Israël vivent leur dernier épisode; alors que se mettent en place les premiers programmes académiques et d'échanges universitaires (Diminescu 2003: 3-6).

Entre 1994 et 2000, lorsque certaines politiques migratoires tendent à s'homogénéiser en Occident et que la Roumanie connaît une transition économique très difficile, les mobilités internationales roumaines se diversifient, prenant notamment la forme des migrations de travail, d'asile politique, voire de la clandestinité (Diminescu 2003: 7). Plusieurs études (par exemple Benattig et Brachet 1998, Diminescu 2001, Diminescu et Ohliger 1999) ont montré que la demande d'asile a été un moyen utilisé par les catégories les plus défavorisées, à la fois par les Roms et les Roumains, afin de

résider provisoirement dans des pays européens, et de mettre à profit ce séjour pour rechercher des gains financiers.

D'autres pays européens ont vu arriver un nombre conséquent de Roumains. Dans les années qui ont suivi la chute du régime communiste en Roumanie, l'Allemagne est devenue la première destination des Roumains. S'inspirant des départs des ethniques allemands et s'appuyant en grande partie sur une invitation de la part de ceux-ci, de nombreux Roumains sont partis avec un visa pour l'Allemagne pour se transformer ensuite en demandeurs d'asile politique ou, quelques années plus tard, pour se diriger vers l'Italie, l'Espagne ou la France (Diminescu 2003: 16). En effet, à partir de la deuxième moitié de la décennie 1990, l'Italie devient la principale destination des Roumains en quête d'un travail à l'étranger, ceci se poursuivant et s'amplifiant considérablement, tout comme en Espagne, après la suppression des visas de court séjour dans l'Union européenne, en janvier 2002 (Sandu 2006: 19).

Au total, de la chute du régime communiste à l'adhésion à l'Union européenne, les Roumains se sont inscrits dans les mobilités internationales en adoptant diverses stratégies. Globalement, les caractéristiques de ces migrations seraient tributaires au caractère récent de leur inscription dans la mobilité: manque d'expérience de la mobilité, de réseaux ou de pratiques «diasporiques», forte proportion d'irréguliers, pratiques de navettisme, mobilités dictées par les opportunités d'emploi dans les pays d'arrivée (Rey 2003: 30).

Mais qu'en ressort-il des statistiques roumaines et françaises quant à toutes ces pratiques migratoires des Roumains? Est-ce que le point de vue démographique, peu adopté jusque-là, conforte et complète les autres études, majoritairement sociologiques ou historiques? Pour répondre à ces questions, nous proposons d'observer d'abord la contribution de la composante migratoire à l'évolution de la population de la Roumanie, avant de présenter plus en détail les statistiques relatives à la présence des Roumains en France de 1990 à 2007.

3. Évolution de la population de la Roumanie de 1990 à 2007

Tout au long de la période considérée, la population de la Roumanie n'a pas cessé de diminuer, passant de 23 211 395 habitants au 1^{er} janvier 1990 à 21 565 119 habitants au 1^{er} janvier 2007, soit une diminution de plus de 1,5 million d'habitants en l'espace de 17 ans. La plus forte diminution est attribuée aux années 1991 et 2001, où l'effectif a enregistré une baisse de respectivement environ 400 000 et 550 000 habitants (Tableau 1). Dans une autre publication de l'EUROSTAT, cette diminution de la population de la Roumanie apparaît

globalement plus lisse, avec des effectifs de population légèrement supérieurs et donc une baisse moins accentuée pour les années 1990, 1995 et 1999-2001 (EUROSTAT 2002).

Tableau 1. Population de la Roumanie au 1^{er} janvier, de 1990 à 2007, selon le sexe

Année	Hommes	Femmes	Total
1990	11 450 831	11 760 564	23 211 395
1991	11 439 785	11 752 489	23 192 274
1992	11 213 763	11 596 272	22 810 035
1993	11 191 019	11 587 514	22 778 533
1994	11 168 810	11 579 217	22 748 027
1995	11 143 398	11 568 996	22 712 394
1996	11 107 719	11 548 426	22 656 145
1997	11 062 955	11 518 907	22 581 862
1998	11 027 079	11 499 014	22 526 093
1999	11 001 183	11 487 412	22 488 595
2000	10 980 041	11 475 444	22 455 485
2001	10 963 364	11 467 093	22 430 457
2002	10 664 186	11 169 297	21 833 483
2003	10 627 715	11 145 059	21 772 774
2004	10 591 835	11 119 417	21 711 252
2005	10 561 710	11 096 818	21 658 528
2006	10 535 140	11 075 073	21 610 213
2007	10 511 076	11 054 043	21 565 119

Source: EUROSTAT 2013

Quoi qu'il en soit, pour les deux années 1991 et 2001, il s'agit de l'année précédant un recensement, indiquant ainsi des redressements et corrections qui ont pu être faites à cette occasion. Les pertes d'effectifs imputées à ces deux années sont à chaque fois des cumuls sur toute la période intercensitaire. En 1991, cela a été d'autant plus marqué que le recensement précédant a eu lieu en 1977, soit une période intercensitaire plus longue que par la suite, dont la fin coïncide avec la chute du régime de Ceaușescu et une forte vague d'émigration. D'une manière analogue, comme notre période d'observation s'arrête en 2007, les pertes enregistrées jusqu'au recensement suivant, en 2011, sont à leur tour sous-estimées. Or, les premiers résultats de ce recensement de 2011 indiquent

une diminution de la population d'environ 2,8 millions d'habitants par rapport à 2002 (INS 2013), contre un peu moins d'un million d'habitants du recensement de 1992 à celui de 2002.

Par ailleurs, l'équilibre entre les deux sexes ne s'est pratiquement pas modifié, les femmes étant toujours un peu plus nombreuses que les hommes, leur proportion avoisinant à chaque fois 51 % de la population totale. Ce constat n'est pas propre à la Roumanie, dans quasiment tous les pays européens les femmes étant plus nombreuses que les hommes, d'autant plus dans les pays baltes et en Hongrie (Lanzieri 2008: 10).

Ainsi et malgré les variations qui puissent exister, la population de la Roumanie a certainement et sensiblement diminué sur cette période allant de 1990 à 2007. Cette baisse concerne à la fois les femmes et les hommes, même si pour ces derniers la diminution semble avoir été légèrement plus marquée.

À quels facteurs renvoie principalement cette baisse de la population de la Roumanie? Dans quelle mesure s'agit-il de la composante naturelle et dans quelle mesure de celle migratoire?

4. Contribution du solde naturel et du solde migratoire à cette évolution

Cette baisse de la population de la Roumanie tient certainement à un excédent des décès sur les naissances, mais aussi et vraisemblablement surtout à un solde migratoire négatif. En effet, le solde naturel enregistré par l'état civil roumain indique un excédent des décès sur les naissances pour toutes les années postérieures à 1991, avec de fortes variations toutefois d'une année à l'autre (Tableau 2).

À nouveau, ce constat n'est pas inédit en Europe, un solde naturel négatif s'observant durant la décennie 1990-2000 dans presque tous les pays anciennement socialistes et qui, dans la décennie suivante, s'est encore accentué (Adveev et al. 2011: 20). D'une part, cela tient à la chute de la fécondité amorcée à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (Adveev et al. 2011: 25), facilitée en Roumanie par l'abrogation, tout de suite après la chute du régime de Ceaușescu, du décret anti-avortement promulgué en octobre 1966. D'autre part, la lutte contre la mortalité, déjà en retard par rapport au reste de l'Europe dès les années 1970, s'est encore détériorée dans les années 1990, la partie orientale du continent européen étant frappée par la crise et la dégradation du système de santé publique. Bien que depuis 1995 l'espérance de vie augmente à nouveau dans ces pays anciennement socialistes, l'écart avec le reste de l'Europe ne se réduit quasiment pas (Adveev et al. 2011: 47).

Tableau 2. Solde naturel et solde migratoire calculé, Roumanie, 1990-2006

Année	Solde naturel (1)	Solde migratoire calculé (2)
1990	67 660	-86 781
1991	23 515	-405 754
1992	-32 462	960
1993	-13 329	-17 177
1994	-19 365	-16 268
1995	-35 032	-21 217
1996	-54 810	-19 473
1997	-42 424	-13 345
1998	-31 869	-5 629
1999	-30 594	-2 516
2000	-21 299	-3 729
2001	-39 235	-557 739
2002	-59 137	-1 572
2003	-54 116	-7 406
2004	-42 629	-10 095
2005	-41 081	-7 234
2006	-38 611	-6 483

Source: (1) INS. Annuaire statistique de la Roumanie 2009; (2) calculs de l'auteure à partir des données du tableau 1.

Conjointement, le solde migratoire calculé comme différence entre l'accroissement total de la population et l'accroissement naturel (voir encadré) apparaît toujours négatif, étant particulièrement élevé pour l'année 1991 et surtout 2001²: le solde entre l'accroissement total de la population de la Roumanie et la composante naturelle s'établit à -405 754 pour l'année 1991 et à -557 739 pour l'année 2001 (Tableau 2).

Pour les années ou périodes communes, d'autres données publiées par EUROSTAT se rapprochent sensiblement de notre calcul précédent, avec notamment un solde migratoire moyen de l'ordre de -110 000 pour la période 1990-1994 (Tableau 3).

² Il s'agit à nouveau des années qui précèdent un recensement.

Tableau 3. Solde migratoire, Roumanie, 1960-2004 (en milliers)

Année	Solde migratoire ³
1960-1964	-19,5
1965-1969	-4,4
1970-1974	-9,7
1975-1979	-11,0
1980-1984	-18,7
1985-1989	-20,1
1990-1994	-110,8
1995-1999	-12,4
2000	-3,7
2003	-7,4
2004	-10,1

Source: EUROSTAT

Par contre, EUROSTAT ne fournit pas dans cette édition le solde migratoire de 2001, particulièrement élevé dans notre calcul. À noter également qu'un solde migratoire exprimé en tant que moyenne annuelle peut cacher d'importantes variations à l'intérieur de la période prise en compte, comme cela est vraisemblablement le cas pour la période 1990-1994.

Mais hormis la marge d'erreur inhérente à une telle estimation du solde migratoire, la composante migratoire semble l'emporter sur la composante naturelle, contribuant nettement plus à la décroissance de la population de la Roumanie.

5. Émigrations de Roumanie déterminées par un changement de domicile

Le solde migratoire calculé comme différence entre l'accroissement total de la population et l'accroissement naturel est pour certaines années sans commune mesure avec un solde migratoire déterminé uniquement par les immigrations et émigrations s'accompagnant d'un changement officiel de domicile. Or, les informations mises à disposition par l'Institut national de statistiques roumain quant aux migrations internationales s'appuient sur ce critère du changement

³ Ce solde migratoire fourni par EUROSTAT est également calculé comme différence entre l'accroissement total de la population et l'accroissement naturel. Pour les intervalles quinquennaux, il s'agit probablement d'une valeur obtenue comme moyenne des valeurs relevées pour chaque année de la période.

officiel de domicile qui implique un changement définitif de l'établissement principal (voir encadré). Ceci sous-estime considérablement le phénomène d'émigration (d'immigration également), même s'agissant uniquement des migrations à plus long terme.

Sur l'ensemble de la période 1991-2006, ce solde migratoire déterminé par des changements de domicile est ainsi plus de 5 fois inférieur au solde migratoire calculé précédemment, des valeurs extrêmement différentes s'observant à nouveau pour les années 1991 et 2001, deux années qui ont précédé un recensement (Tableau 4).

Tableau 4. Immigrations, émigrations et solde migratoire déterminés par un changement de domicile, Roumanie, 1990-2006

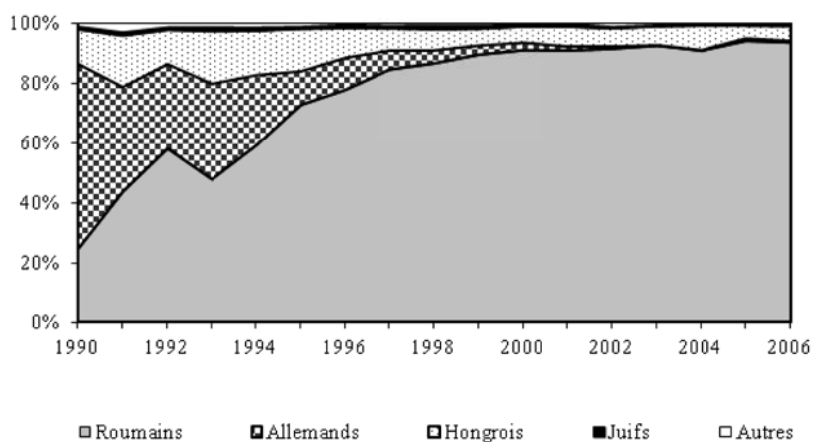
Année	Immigrations	Émigrations	Solde migratoire
1990	-	96 929	-
1991	1 602	44 160	-42 558
1992	1 753	31 152	-29 399
1993	1 269	18 446	-17 177
1994	878	17 146	-16 268
1995	4 458	25 675	-21 217
1996	2 053	21 526	-19 473
1997	6 600	19 945	-13 345
1998	11 907	17 536	-5 629
1999	10 078	12 594	-2 516
2000	11 024	14 753	-3 729
2001	10 350	9 921	429
2002	6 582	8 154	-1 572
2003	3 267	10 673	-7 406
2004	2 987	13 082	-10 095
2005	3 704	10 938	-7 234
2006	7 714	14 197	-6 483

Source : INS. Annuaire statistique de la Roumanie 2009.

Selon une même définition de l'émigration, à savoir celle qui implique un changement officiel de domicile, ce phénomène a concerné dans l'année qui a suivi la chute du régime communiste notamment les ethniques allemands et dans une moindre mesure les Roumains et les autres groupes ethniques vivant

en Roumanie. Dès 1991, les Roumains deviennent majoritaires dans ces flux d'émigration, pour représenter à la fin des années 1990 quasiment le seul groupe concerné par ces émigrations. Une certaine exception s'observe toutefois pour les Hongrois, dont l'émigration de Roumanie déterminée par un changement de domicile se poursuit légèrement (Graphique 1).

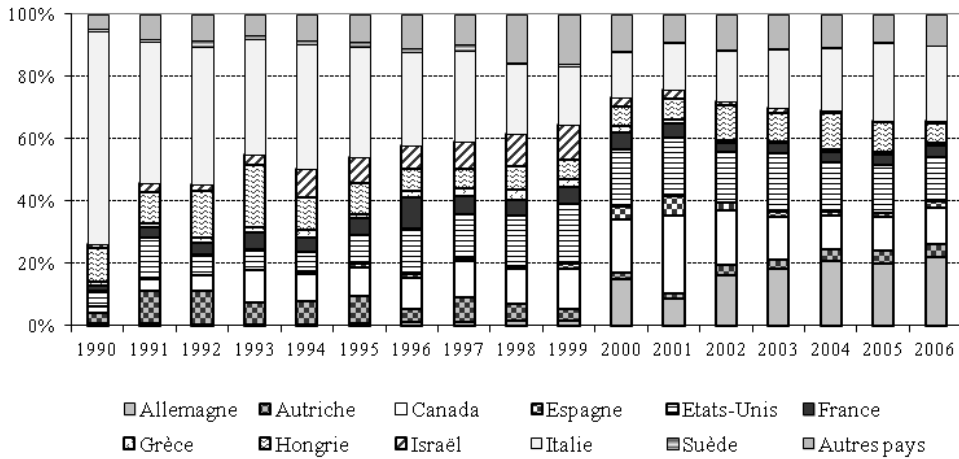
Graphique 1. Émigrations de Roumanie déterminées par un changement de domicile de 1990 à 2006, selon le groupe ethnique



Source: INS. Annuaire statistique de la Roumanie 2009

Ces résultats, tout comme les ordres de grandeur présentés précédemment en termes de flux d'émigration de Roumanie sur la période allant de 1990 à 2007, rejoignent ce qui a été déjà mis en évidence dans des travaux antérieurs. Par contre, selon les mêmes statistiques publiées dans l'édition 2009 de l'*Annuaire statistique de la Roumanie*, la principale destination des citoyens roumains qui ont changé officiellement le pays de leur domicile serait jusqu'en 1997 l'Italie, suivie de loin par d'autres pays comme la Hongrie, les États-Unis, le Canada ou l'Autriche (Graphique 2).

Graphique 2. Émigrations de Roumanie déterminées par un changement de domicile de 1990 à 2006, selon le pays de destination



Source: INS. Annuaire statistique de la Roumanie 2009.

Une telle constatation va à l'encontre de toute la littérature à l'égard des migrations internationales au départ de la Roumanie, voire revêt un caractère absurde, même en admettant que les ethniques allemands qui n'ont pas gardé la citoyenneté roumaine ont des comportements migratoires différents des autres émigrants de Roumanie. Très probablement, ce constat pointe une erreur dans l'*Annuaire statistique de la Roumanie* de 2009 (de 2005 également), affirmation soutenue par d'autres publications (Sandu et al. 2004, Muntele 2003). Selon ces deux sources, dont la seconde utilise les éditions 1995-2000 de l'*Annuaire statistique de la Roumanie*, la première destination des émigrations de Roumanie jusqu'au début des années 2000 est l'Allemagne, suivie de loin par d'autres pays comme les États-Unis, l'Hongrie, le Canada, l'Italie, l'Autriche et la France.

Ces informations en termes de flux migratoires au départ de la Roumanie, du moins concernant la principale destination, se confirment avec les données publiées par EUROSTAT, l'Allemagne arrivant en tête des pays qui ont accueilli des citoyens roumains durant la dernière décennie du XX^e siècle. D'autres pays européens qui ont accueilli sur la même période un nombre important de citoyens roumains sont l'Autriche, la France, la Suède et la Grèce, et de plus en plus l'Italie et l'Espagne (Tableau 5).

Tableau 5. *Immigrations des citoyens roumains dans différents pays européens*

Année	Danemark	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni	Autriche	Suède
1991	170	61 487	565	-	1 247		1 166	-	-	1 007
1992	126	110 096	912	110	1 088		390	-	-	769
1994	149	31 449	1 605	83	598		165	-	-	318
1997	176	14 144	1 162	173	421	6 701	370	-	1 569	-

Source: EUROSTAT 1994, 1996, 2000

Il convient de mentionner également que les différents pays de destination ont des régimes variables quant à l'attribution de la citoyenneté, à l'acceptation de la double nationalité ainsi qu'à l'enregistrement formel d'un changement de domicile/résidence des ressortissants étrangers en général, roumains en particulier.

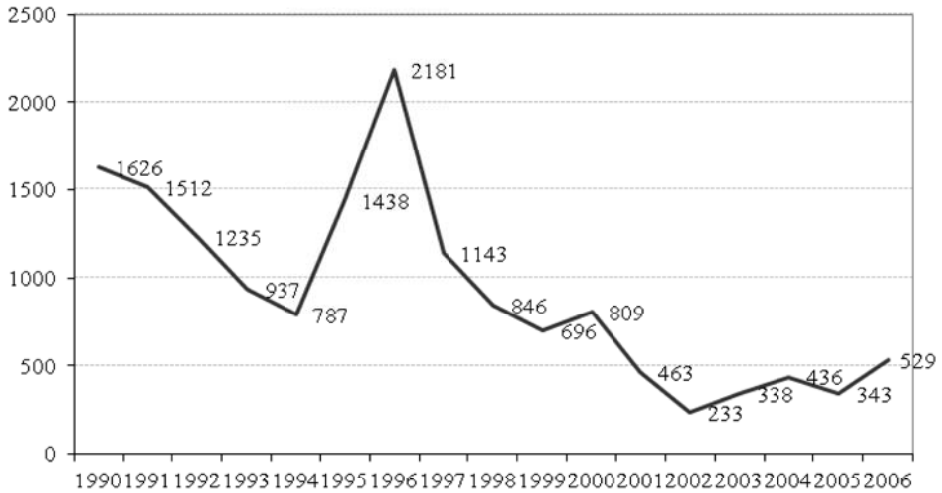
La France fait partie des pays qui «ferment les yeux sur la double nationalité» (Héran 2012: 70), la Roumanie l'accepte également. Concernant le changement formel de domicile, la procédure est gérée par les autorités roumaines (consulats ou préfectures), si une demande est déposée et selon certaines conditions (par exemple le consulat de la Roumanie à Paris demande une carte de résident en France pour procéder à un changement de domicile).

Notons enfin que selon les données publiées par l'EUROSTAT le nombre d'entrées en France de la part des citoyens roumains serait de 1 247 personnes en 1991, de 1 088 personnes en 1992, de 598 personnes en 1994 et de 421 personnes en 1997 (Tableau 5). Ces valeurs absolues sont bien différentes de celles relevées dans d'autres statistiques roumaines et françaises.

6. Immigrations vers la France des citoyens roumains ayant changé de domicile

En effet, même en comptant uniquement les émigrations de Roumanie à destination de la France qui se sont accompagnées d'un changement officiel de domicile, les chiffres publiés dans l'*Annuaire statistique de la Roumanie* de 2009 sont supérieurs à ceux présentés ci-dessus: 1512 immigration en France de la part des citoyens roumains en 1991, 1 235 en 1992, 787 en 1994 et 1 143 en 1997 (Graphique 3).

Graphique 3. Immigrations en France des citoyens roumains ayant changé de domicile de 1990 à 2006



Source : INS. Annuaire statistique de la Roumanie 2009.

7. Admissions au séjour régulier des Roumains en France

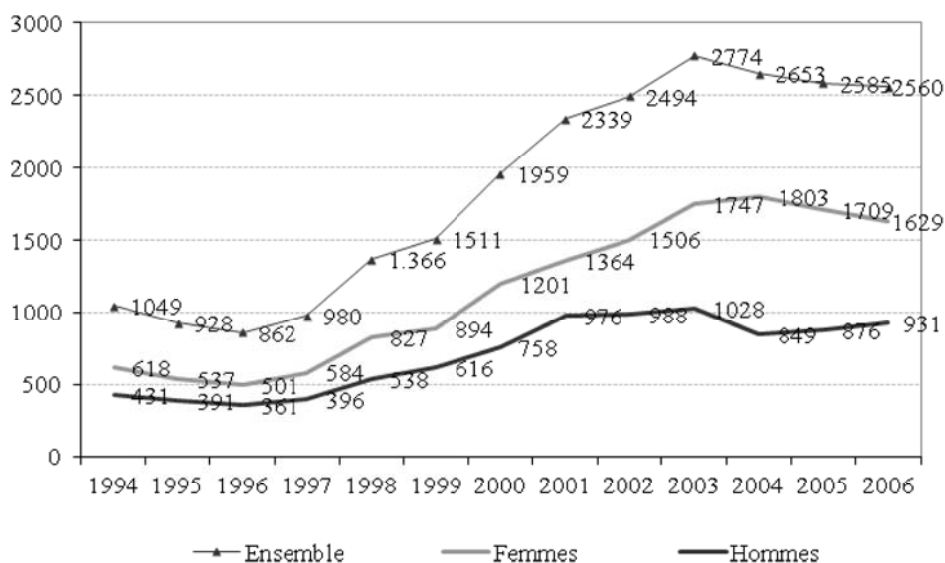
Ce nombre d'immigrations est à son tour souvent inférieur au nombre d'admissions au séjour régulier des Roumains en France, ces dernières étant définies comme des premières obtentions d'un titre de séjour d'une durée d'au moins une année. Car comme la France ne dispose pas de registres de population pour enregistrer directement les entrées et les sorties vers et depuis son territoire, il est possible de dénombrer seulement les migrations de long terme, dont la durée est égale ou supérieure à une année, et qui nécessitent de disposer d'un titre de séjour⁴. Les données relatives à ces dossiers administratifs sont réunies par l'Institut national d'études démographiques (INED) qui fournit ainsi les statistiques des flux d'immigration étrangère en France portant sur les titres de séjour d'au moins un an (INED 1994-2006).

En comparant le nombre d'immigrations s'accompagnant d'un changement de domicile à ce nombre d'admissions au séjour régulier des Roumains en France (Graphique 4), on observe des valeurs supérieures dans les statistiques roumaines pour trois années: 1995, 1996 et 1997. Pour les

⁴ Les ressortissants de l'Espace économique européen sont dispensés de l'obligation de détenir un titre de séjour pour résider en France. Néanmoins, une situation transitoire implique la demande d'un titre de séjour pour certains pays qui ont adhéré à l'Union européenne après 2004, dont la Roumanie, lorsque les ressortissants de ces pays ont l'intention de travailler.

autres années, le nombre d'admissions est nettement supérieur, les valeurs relevées étant en nette augmentation de la fin des années 1990 au début des années 2000, moment où elles commencent à se stabiliser, voire à diminuer légèrement.

Graphique 4. Admissions au séjour régulier des Roumains en France de 1994 à 2006, selon le sexe



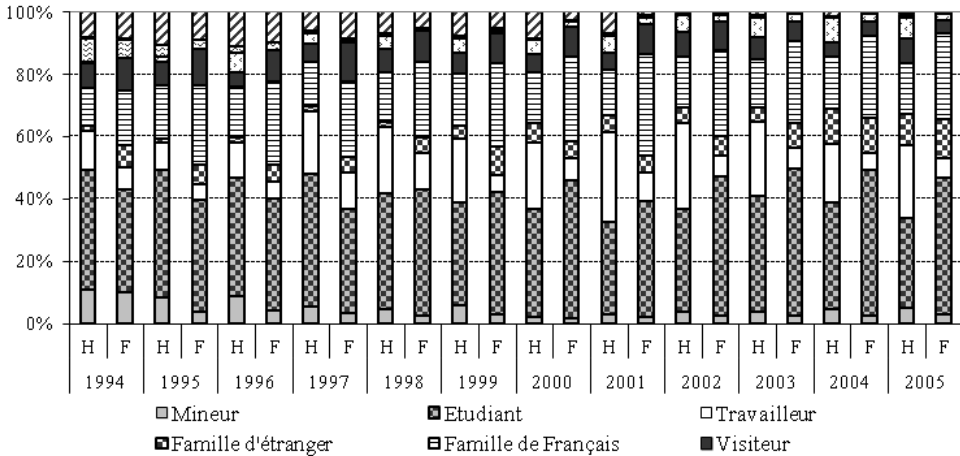
Source : INED. Statistiques des flux d'immigration en France 1994-2006

Ce décalage peut provenir des définitions différentes entre les deux sources, tout comme il dépend fortement de la date d'immigration ou d'admission prise en compte. Comme d'un côté la date de la migration est déterminée par le changement officiel de domicile, de l'autre côté par l'obtention d'un premier titre de séjour d'au moins une année, cette date peut ne pas correspondre à l'année effective d'entrée en France.

Décliné par sexe, ce nombre d'admissions indique une prépondérance des femmes roumaines dans ces flux d'entrées sur toute la période, l'écart avec les hommes se creusant dans les années 2000. En outre, les motifs d'admission sont légèrement différents entre les femmes et les hommes roumains qui ont été admis au séjour régulier en France de 1994 à 2006 (Graphique 5). Sur toute la période, les admissions des hommes ont été en premier lieu celles en tant qu'étudiants, suivies des admissions en tant que «famille de Français» et de

«travailleur», ces dernières étant de plus en plus nombreuses. Chez les femmes, les admissions des étudiantes sont également les plus fréquentes, suivies cette fois-ci de plus en plus par des admissions en tant que «famille de Français».

Graphique 5. Admissions au séjour régulier des Roumains en France de 1994 à 2005, selon le motif d'admission et le sexe



Source: INED. Statistiques des flux d'immigration en France 1994-2005

8. Autres migrations, mobilités ou circulations internationales des Roumains

Selon ces critères d'un changement de domicile en Roumanie, de l'obtention d'un titre de séjour d'au moins un an en France, de nombreuses migrations, mobilités ou circulations internationales échappent aux statistiques habituellement établies. Il s'agit principalement des migrations de plus courte durée et des migrations clandestines ou irrégulières.

Tout d'abord, la limite entre ce que l'on désigne comme des migrations de court terme (d'une durée comprise entre trois mois et un an) et les migrations pendulaires (faites d'allers et retours entre le pays d'origine et le pays d'accueil) (Borrel 2004) semble relativement difficile à cerner en pratique. De plus, les sources de données disponibles ne renseignent pas véritablement sur ces migrations.

A titre d'exemple, on peut mentionner des chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur roumain, cités par D. Diminescu, pour les deux mois qui ont suivi la suppression des visas de court séjour au 1^{er} janvier 2002: «885

590 citoyens roumains se sont déplacés à l'étranger et 666 993 sont rentrés en Roumanie; 439 270 ont déclaré qu'ils avaient l'intention de se rendre dans l'espace Schengen, 58 854 ont été arrêtés à la frontière; parmi ceux qui ont quitté le pays, 2 876 ont été rapatriés [...]» (Diminescu 2003: 21). D'une manière plus générale et bien que les statistiques n'enregistrent pas en continu ces circulations, il semblerait globalement que la levée de l'obligation de détenir un visa pour un séjour de courte durée (inférieur à trois mois) ait mené à une intensification des migrations temporaires de la part des Roumains (Sandu 2006: 19).

Secondairement, les migrations clandestines (entrées sur le territoire d'un pays sans remplir les démarches administratives requises) ou irrégulières (prolongement du séjour au-delà de la période de séjour autorisée) échappent par définition à toute comptage habituel. Néanmoins, «ce n'est pas parce que l'immigration irrégulière est en toute rigueur indénombrable qu'elle est nécessairement innombrable» (Héran 2004: 3). Des méthodes indirectes d'estimation de ces migrations existent, notamment à partir du nombre de demandes enregistrées au moment d'une opération de régularisation. Lors de la dernière opération de ce type en France, en 1997-1998, environ 130 000 demandes ont été enregistrées, dont 90 000 ont reçu une réponse favorable. Compte tenu des durées de séjour des migrants qui ont fait une demande de régularisation, ce nombre est à répartir sur le solde migratoire des dix années précédentes, ce qui corrige à la hausse le solde migratoire estimé (d'environ 25 % en moyenne), mais ne change pas fondamentalement les ordres de grandeur, l'immigration demeurant en France majoritairement régulière (Héran 2004: 3). De plus, les Roumains ne font pas partie des principales nationalités des étrangers ayant été régularisés lors de cette opération en France (Thierry 2000: 606).

Par ailleurs, ce qui a été observé en France est loin des opérations de régularisation d'Espagne ou d'Italie. En Espagne, la régularisation de 2005 a concerné 691 700 demandeurs, dont 573 300 ont obtenu un permis de séjour. Les Roumains arrivent cette fois-ci en tête des nationalités concernées, avec 96000 demandes, juste derrière les Équatoriens pour lesquels 123 000 demandes ont été enregistrées (Héran 2007: 38). En Italie, la régularisation de 2002 s'est soldée avec 70 2000 demandes, dont 64 7000 ont été satisfaites (Héran 2007: 39), et sans connaître précisément la place des Roumains dans cette opération, on a des raisons à croire qu'ils étaient (relativement) nombreux.

9. Sorties des migrants du territoire français

En France, les flux de sorties, les départs des migrants ou des étrangers ne sont donc pas directement enregistrés. Mais là encore, des estimations sont possibles, aussi partielles soient-elles. Si l'on connaît la variation totale du nombre de migrants et le nombre d'entrées, on peut déduire le nombre de sorties. En pratique les estimations sont plus complexes, mais cela n'empêche pas d'avancer des ordres de grandeur, comme cela a été fait pour les années 1990 à partir du solde migratoire, où l'on a estimé qu'il y avait en moyenne une sortie pour deux entrées (Le Bras 2007). D'autres travaux sur cette question ont pris comme critère l'absence des immigrés recensés à différentes dates lors des recensements suivants (Thave 1999) ou le non-renouvellement des titres de séjour au bout d'un an, ce dernier situant à environ un tiers le nombre de sorties des migrants pris au départ (Thierry 2001). Bien que ces analyses permettent certaines estimations, elles ne renseignent pas spécifiquement sur les départs des Roumains, mais nous apprennent que beaucoup d'étrangers repartent de France.

D'autre part, comme indiqué précédemment, les migrations irrégulières échappent par définition à tout comptage direct, qu'il s'agisse des entrées ou des départs de la France. Néanmoins, la nouvelle politique de maîtrise des flux migratoires a incontestablement comme objectif de réduire les entrées et d'accélérer les sorties (reconduites à la frontières, aides au retour...) (Héran 2007: 78), ces dernières ayant concerné des citoyens roumains également, comme on a pu le voir assez souvent dans les médias français.

10. Stocks d'immigrés roumains en France

Résultat des circulations et des flux d'immigration successifs de la part des Roumains à destination de la France, mais également des sorties, des départs d'une partie de ces migrants, la présence des Roumains parmi les immigrés⁵ recensés en France à différentes dates est présentée dans le tableau 6. On peut ainsi observer que les effectifs d'immigrés roumains présents en France à différents recensements ont sensiblement augmenté, notamment au cours des années 1990 et surtout dans la première moitié des années 2000: environ 6 500 hommes et près de 6 000 femmes au début des années 1980, environ 7 000 hommes et 7 400 femmes en 1990, plus de 11 000 hommes et plus de 12 000 femmes en 1999, plus de 21 000 hommes et plus de 25 000 femmes en 2006.

⁵ Est immigré toute personne née étrangère à l'étranger et résidant en France (HCI 1991). Cela suppose que la nationalité à la naissance est différente de celle française et que le pays de naissance est également différent de la France. Le critère de résidence, souvent fixé à une durée d'au moins une année, est pris en compte de sorte à exclure de cette définition les touristes et les migrations à caractère temporaire.

Tableau 6. *Immigrés roumains en France aux différents recensements*

Année	Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%
1982 (1)	6 488	0,30	5 904	0,32
1990 (1)	7 088	0,33	7 369	0,37
1999 (1)	11 148	0,51	12 122	0,57
2006 (2)	21 122	0,82	25 278	0,95

Source: (1) INSEE 2001 (2) INSEE. Recensement 2007, exploitation principale.

Toutefois, la part des immigrés roumains dans l'ensemble d'immigrés recensés en France à ces dates, bien qu'en progression, demeure faible, n'atteignant 1% ni pour les hommes ni pour les femmes.

De plus, en comparaison avec d'autres pays européens dans les années 1990, les résidents de citoyenneté roumaine semblent être moins présents en France qu'en Allemagne, Autriche ou Italie (Tableau 7).

Tableau 7. *Résidents de citoyenneté roumaine dans différents pays européens*

Année	Danemark	Allemagne	Grèce	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni	Autriche	Suède
1991	774	60 293	3 209	179	5 114	7 494	1 339	-	18 536	5 313
1992	920	92 135	4 620	-	5 114	5 155	1 954	-	18 536	5 525
1998	1 095	95 190	5 609	2 385	5 114	17 860	1 145	3 000	18 536	3 213

Source: EUROSTAT 1994, 1996, 2000.

11. Conclusion et discussion

Au final, que sait-on sur la présence numérique des Roumains en Europe et particulièrement en France? Autrement dit, quelle place occupent-ils dans les flux et stocks migratoires en France et qu'en est-il en comparaison avec d'autres pays européens? Pour répondre à ces questions, le présent article s'est proposé de mettre en parallèle les statistiques roumaines et françaises sur la période allant de 1990 à 2007, de la chute du régime de Ceaușescu à l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne.

Cela a permis dans un premier temps de montrer que la forte diminution de la population de la Roumanie sur cette période tient surtout à un solde migratoire négatif. Pour aller plus loin dans la connaissance de l'émigration de Roumanie, nous sommes rapidement limités par le critère utilisé dans les statistiques roumaines, à savoir celui d'un changement officiel de domicile. Bien que cette définition confirme certaines tendances, elle sous-estime considérablement le phénomène d'émigration (d'immigration également), même lorsqu'il s'agit uniquement des migrations de long terme.

Du côté français et en termes de flux migratoires, ce sont les admissions au séjour régulier en France qui sont renseignées, à savoir les premières obtentions d'un titre de séjour d'une durée d'au moins un an. Ce nombre d'admissions des Roumains en France a été en nette augmentation de la fin des années 1990 au début des années 2000, avec une prépondérance des femmes sur toute la période étudiée.

En termes de stocks migratoires, on observe également une augmentation sensible de la présence des Roumains parmi les immigrés recensés en France à différentes dates, bien que leur part dans l'ensemble d'immigrés demeure faible (moins de 1% à chaque fois, pour les hommes et les femmes).

Cependant, selon ces critères d'un changement de domicile en Roumanie ou d'obtention d'un titre de séjour d'au moins un an en France, d'autres migrations de la part des Roumains ne sont pas habituellement renseignées. Il s'agit notamment des migrations de court terme, des migrations pendulaires et des migrations irrégulières. Or, bien que rarement renseignées, ces migrations semblent avoir concerné plus particulièrement les Roumains.

Par contre, les ordres de grandeur disponibles pour certaines dates indiquent qu'en comparaison avec d'autres pays, notamment l'Espagne, l'Italie et par le passé l'Allemagne, la France serait moins concernée par des immigrations de la part des citoyens roumains, qu'il s'agisse des flux d'entrée de plus longue durée, de migrations irrégulières ou de stocks migratoires. Une fois de plus, le cas français illustre bien le fait que nombre et visibilité ne vont pas toujours de pair.

Mais au-delà de ces constats se pose encore la question de ce que l'on enregistre dans les flux et stocks migratoires, y compris à l'égard des migrations de long terme. En l'état actuel des données disponibles, on voit bien qu'une comparaison entre les statistiques roumaines et françaises n'est pas rigoureusement possible. Cela est d'ailleurs le cas plus globalement au niveau européen où des comparaisons ne sont pas toujours et systématiquement possibles (Thierry 2008a).

Espérons que dans les années à venir l'harmonisation des statistiques migratoires prévue par le règlement européen (Thierry 2008b: 4), à savoir l'adoption de la définition des migrations internationales recommandée par les Nations unies (voir encadré), sera mise en place et permettra ainsi une meilleure mesure et comparabilité des données. D'autres sources pourraient être également mobilisées, comme par exemple les enquêtes européennes *Forces de travail*, qui renseignent sur l'année d'arrivée dans le pays d'accueil, le pays de naissance et le pays de résidence un an avant l'enquête (Borrel 2004: 79) et qui permettraient ainsi de mieux connaître les circulations au sein de l'Union européenne (Héran 2007: 73).

Références

- Adveev, A. et al. (2011). «Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010)». *Population* 66 (1): 9-133.
- Benattig, R., Brachet O. (1998). «Les dynamiques migratoires roumaines. Le cas des demandeurs d'asile en France». *Migrations Études Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France* 81: 1-12.
- Borredon, L. (2012). «Déliquance étrangère: le constat nuancé de l'Observatoire de la délinquance». <http://delinquance.blog.lemonde.fr/2012/02/15/delinquance-etrangere-le-constat--nuance-de-lobservatoire-de-la-delinquance/>, consulté au 27.04.2013.
- Borrel, C. (2004). «Les limites de l'approche statistique des circulations migratoires: le système statistique français». *Revue française des affaires sociales* 2: 73-85.
- Diminescu, D., Ohliger, R. (1999). «La construction de l'Europe par ses marges. Stratégies et stratagèmes de la circulation migratoire des Roumains». Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, MIRE.
- Diminescu, D. (2001). «L'installation dans la mobilité: les savoir-faire migratoires des Roumains». *Migrations Société* XIII (74): 107-116.
- Diminescu, D. (2003). «Introduction». In Diminescu, D. (dir.). «*Visibles mais peu nombreux...*» *Les circulations migratoires roumaines*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 1-24.
- EUROSTAT. (1994, 1996). *Statistiques sur la migration*.
- EUROSTAT. (2000, 2002). *Statistiques sociales européennes Migration*.
- EUROSTAT. (2006). *Statistiques de population: tableaux détaillés*. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-EH-06-001/FR/KS-EH-06-001-FR.PDF, consulté au 5.01.2012.

- EUROSTAT(2013).<http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/setupModifyTableLayout.do>, consulté au 27.04.2013.
- Haut Conseil à l'Intégration (HCI). (1991). *Pour un modèle français d'intégration Premier rapport annuel*. Paris: La Documentation française (Collection des rapports officiels).
- Héran, F. (2004). «Cinq idées reçues sur l'immigration». *Population et sociétés* (397): 1-4.
- Héran, F. (2007). *Le temps des immigrés: essai sur le destin de la population française*. Paris: Seuil et La République des Idées.
- Héran, F. (2012). *Parlons immigration en 30 questions*. Paris: La Documentation française (Doc'en poche).
- INSEE. (2001). *Recensement de la population de 1999: population immigrée, population étrangère*.
- INSEE. *Recensement 2007, exploitation principale*. http://www.ined.fr//fr/pop_chiffres/france/immigres_etrangers/pays_naissance_1999/, consulté au 3.01.2012.
- Institut national d'études démographiques (INED). (1994-2006). *Statistiques des flux d'immigration en France*. http://statistiques_flux_immigration.site.ined.fr/fr/admissions/, consulté au 6.01.2012.
- Institutul Național de Statistică (INS). (2009). *Anuarul statistic al României 2009*. <http://www.insse.ro/cms/rw/pages/anuarstatistic2009.ro.do>, consulté au 3.01.2012.
- Institutul Național de Statistică (INS). (2013). COMUNICAT DE PRESĂ 24 august 2012 privind rezultatele preliminare ale Recensământului Populației și al Locuințelor–2011. http://www.insse.ro/cms/files/%5Cstatistici%5Ccomunicate%5Calte%5C2012%5CRPL_rezultate%20preliminare.pdf, consulté au 29.04.2013.
- Lanzieri, G. (2008). “Population in Europe 2007: first results”. Eurostat Population and social conditions *Statistics in focus* (81).
- Le Bras, H. (2007). *Les 4 mystères de la population française*. Paris: Odile Jacob.
- Muntele, I. (2003). «Migrations internationales dans la Roumanie moderne et contemporaine». In Diminescu, D. (dir.). «*Visibles mais peu nombreux...*» *Les circulations migratoires roumaines*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 33-48.
- Pison, G. (2010). «Le nombre et la part des immigrés dans la population: comparaisons internationales». *Populations et sociétés* 472: 1-4.
- Rey, V. (2003). «Les Roumains sur les chemins de l'Europe». In Diminescu, D. (dir.). «*Visibles mais peu nombreux...*» *Les circulations migratoires roumaines*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 27-32.

- Sandu, D., Radu, C., Constantinescu, M., Ciobanu, O. (2004). *A country Report on Romanian Migration Abroad: Stocks and Flows After 1989*. www.migrationonline.cz, consulté au 2.11.2011.
- Sandu, D. (2006). "Explorarea Europei prin migrații pentru muncă: 1990-2006". In Sandu, D. (ed.). *Locuirea temporară în străinătate. Migrația economică a Românilor: 1990-2006*. București: Fundația pentru o Societate Deschisă, pp. 17-39. http://www.soros.ro/ro/program_articol.php?articol=34#, consulté au 4.01.2012.
- Thave, S. (1999). «Les vagues d'entrée et de départ des immigrés». *INSEE Synthèses* (30): 61-64.
- Thierry, X. (2000). «Les entrées d'étrangers en France: évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997». *Population* 55 (3): 567-620.
- Thierry, X. (2001). «La fréquence de renouvellement des premiers titres de séjour». *Population* 56 (3): 451-468.
- Thierry, X. (2008a). «Migrations: le défi statistique européen». *Futuribles* 343: 1-17.
- Thierry, X. (2008b). «Les migrations internationales en Europe: vers l'harmonisation des statistiques». *Populations et sociétés* 442: 1-4.

Annexe

Encadré: Définitions utilisées

Équation de la variation de l'effectif d'une population: Sur un territoire, la population au 1^{er} janvier de l'année t+1 s'obtient en additionnant à la population au 1^{er} janvier de l'année t le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés pendant l'année t) et le solde migratoire (différence entre le nombre d'entrées, d'immigrations et le nombre de sorties, d'émigrations enregistrées pendant l'année t):

Population au 01/01/ t+1 = Population au 01/01/ t + Solde naturel + Solde migratoire

Solde naturel de l'année t = Naissances de l'année t – Décès de l'année t

Solde migratoire de l'année t = Immigrations de l'année t – Émigrations de l'année t

Immigrations = Ensemble des entrées ou arrivées des personnes sur un territoire

Émigrations = Ensemble des sorties ou de départs du territoire

Solde migratoire calculé = Variation de l'effectif de la population – Solde naturel de l'année.

Flux migratoires: les entrées et les sorties d'un territoire pour une période donnée (une année, le plus souvent).

Stocks migratoires: migrants, immigrés présents sur un territoire à un moment donné (au recensement, le plus souvent).

Solde migratoire déterminé par un changement de domicile = Immigrations – Émigrations qui se sont accompagnées d'un changement de domicile pendant l'année t. Dans le Code civil français le **domicile** est défini comme «le lieu dans lequel une personne possède son principal établissement», alors que la **résidence** «est conçue comme une situation de fait». «Dans la pratique ces deux notions de domicile et de résidence ont tendance à se confondre» (<http://www.dictionnaire-juridique.com/>).

Admission au séjour régulier en France: obtention d'un titre de séjour d'au moins une année.

Migrations clandestines: entrées sur le territoire d'un pays sans remplir les démarches administratives requises.

Migrations irrégulières: prolongement du séjour au-delà de la période de séjour autorisée.

Migrations pendulaires: allers et retours entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

Migrations de court terme: migrations d'une durée comprise entre trois mois et une année.

Migrations de long terme: migrations d'une durée égale ou supérieure à une année.

Immigré: Est immigré en France toute personne née étrangère à l'étranger et résidant en France (HCI 1991) depuis au moins une année. Cela signifie que tout immigré n'a pas la nationalité française à la naissance et qu'il est né dans un autre pays que la France. Cette caractéristique est permanente, elle a été

proposée pour mieux connaître l'apport migratoire à l'évolution de la population résidant en France.

Étranger: Est étranger en France toute personne qui n'a pas la nationalité française. Les deux notions, celle d'immigré et celle d'étranger, ne se recoupent que partiellement. Un immigré peut ne pas être étranger s'il a acquis la nationalité française, tout comme un étranger peut ne pas être immigré s'il est né en France.

Migrant international: «Les Nations unies recommandent de retenir comme migrant international toute personne changeant de pays de résidence habituelle pour une durée de séjour d'au moins un an, quel qu'en soit le motif. Le franchissement d'une frontière internationale, avec changement de résidence habituelle, différencie la migration internationale de la migration interne qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un État» (Pison 2010: 3).